

SARL. AIRLITECH
88, rue Jean Jaurès
80470 DREUIL LES AMIENS

Le 3 Septembre 2012

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
INSPECTION DE CONTROLE ET D' EXPERTISE
D' AMIENS NORD EST
1-3, rue Pierre Rollin
80023 AMIENS CEDEX

A L' ATTENTION DE Joëlle DEFORCEVILLE,

Madame,

Pour faire suite à votre courrier en date du 30 Juillet 2012, nous portons à votre connaissance les éléments de réponse suivante :

1 – Indemnités dues à Mme. HOULLIER à la clôture de l'exercice 2009 / 2010

. Montant de l'indemnité	30.000 €
--------------------------	----------

Cette rémunération a été fixée en date du 15 Mars 2011, date à laquelle le bilan a été arrêté, et pour lequel les objectifs définis et l'attribution de la prime a été déterminée.

2 – Le montant comptabilisé en charges de l'année 2011, pour un montant de 67.797 €, se décompose de la manière suivante :

. Rémunération brute des deux personnes salariées Pour la période du 1/10 au 31/12	4.429,72 €
. Provision congés payés au 31/12/2011	368,00 €
. Rémunération perçue de la gérance pour La période du 1/01/2011 au 31/12/2011	33.000,00 €
. Primes sur objectif bilan	30.000,00 €

	67.797,72 €
	=====

Nous espérons avoir répondu à votre attente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.